

RESIDENCE DU RWANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 2923 /JUST.

Astrida, le 19 Octobre 1950.-

Objet:

Accident de roulage.-



Transmis copie pour information à Monsieur  
L'Officier de Police Judiciaire à NYANZA

L'Officier de Police Judiciaire,  
CH. LEES,

S

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe,  
une copie de la lettre n°1200/Just. du 4/10/50 de l'O.P.J. de Nyanza,  
ainsi qu'une commission rogatoire.

Nyangwe se trouve en effet en territoire de  
Shangugu et non en territoire d'Astrida.

L'Officier de Police Judiciaire,  
CH. LEES,

S

Monsieur l'Officier de Police  
Judiciaire de & à

SHANGUGU.-